

Ecrit par le 19 décembre 2024

Gel : la Région et la Cove au chevet des agriculteurs



La présidente de la Cove ainsi que le président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont rendu visite à plusieurs exploitations agricoles de Vaucluse.

Suite aux récents épisodes de gel ayant impactés les cultures de la région, [Jacqueline Bouyac](#), présidente de la [Cove](#) (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin), vient de se rendre dans plusieurs exploitations agricoles du Comtat. Objectif : témoigner du soutien de l'intercommunalité auprès des agriculteurs locaux. L'élue, également vice-présidente du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est ainsi rendue à Flassan dans l'exploitation de Nicolas Auragnier, cerisiculteur et président du groupement des producteurs de cerise des Monts de Venasque, à Mazan, dans l'exploitation de Didier Sourdon, producteur de raisin de table dont l'allumage de pots antigel a permis de sauver 6 hectares sur

Ecrit par le 19 décembre 2024

les 30 hectares qu'il cultive, ainsi qu'à Vacqueyras dans le domaine Font Sarade de Bernard Burle.

« Nous sommes venus rencontrer ceux qui les font vivre et réaffirmer le soutien des élus de l'intercommunalité à ce secteur d'activité, explique Jacqueline Bouyac. En effet, bien plus qu'une filière économique emblématique sur notre territoire, il s'agit de plusieurs centaines d'hommes et de femmes qui travaillent sans relâche pour proposer des produits d'exception qui font la renommée de notre terroir. »

Un soutien rapide et concret

De son côté, Renaud Muselier, président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est rendu aux Domaines du Bois de Saint-Jean et celui de Frédéric et Michel Mistral à Châteauneuf-de-Gadagne ainsi que dans l'exploitation des Blaquières à Châteaurenard.

Notamment accompagné de Georgia Lambertin, présidente de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, et d'André Bernard, président de celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le président de la Région est venu rappeler « qu'en complément de la procédure dite de 'calamité agricole' lancée par l'Etat, ce sont plus de 3M€ d'aides régionales qui ont été directement mobilisées afin d'accompagner les exploitations et les coopératives dans cette épreuve. »



Renaud Muselier, au centre, est venu rappeler en Vaucluse et à Châteaurenard que la Région avait

Ecrit par le 19 décembre 2024

mobilisé plus de 3M€ pour accompagner les agriculteurs locaux suite aux dégâts provoqués par le gel. © Claude Almodovar

Pays des Sorgues Monts de Vaucluse : présentation du dispositif d'aide aux entreprises



Ecrit par le 19 décembre 2024

En ce début d'année toujours marqué par la crise, la Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse met en place un nouveau soutien financier avec le versement d'une aide directe équivalente au montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises des 5 communes du territoire : Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne.

Le dispositif prévoit une aide financière directe basée sur le montant de la CFE en fonction de la perte de Chiffre d'Affaire (CA). Ainsi pour une perte de 50 % et plus de CA en 2020 par rapport à 2019, le montant de l'aide équivaut au montant de la CFE 2020 dans la limite de 5 000 €. Pour une perte comprise entre 25 % et 49 % de CA en 2020 par rapport à 2019, le montant de l'aide est égal au montant de la moitié du CFE 2020 dans la limite de 2 500 €.

Sont concernées les entreprises des secteurs d'activités fixés par la loi du 30 juillet 2020 et du décret du 5 août 2020, les entreprises dont le siège social ou l'établissement est situé sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, et les entreprises dont l'activité a débuté avant le 1^{er} février 2020 et n'étant pas en liquidation ou redressement judiciaire.

Les demandes doivent être effectuées par courriel jusqu'au 30 juin 2021 à l'adresse suivante : aide-covid@ccpsmv.fr.

Il est obligatoire de fournir les pièces suivantes :

Bilan 2019

Pour les micro-entreprises en franchise de TVA : déclaration URSSAF de CA depuis janvier 2019

Copie de la carte nationale d'identité du dirigeant.

KBIS de l'entreprise ou avis SIRENE de moins de 3 mois et, si nécessaire, attestation indiquant d'un changement de code NAF est en cours.

RIB du compte professionnel libellé au nom de l'entreprise.

Attestation sur l'honneur certifiant être à jour des cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2019.

Copie de l'avis de CFE 2020.

Pour justifier de la perte de Chiffre d'affaire il faut fournir une déclaration comptable signée du cabinet comptable présentant la comparaison de baisse de CA de 2020 par rapport à 2019, ou une attestation sur l'honneur indiquant la perte de CA si l'entreprise ne dispose pas de ces éléments (dans ce cas les éléments définitifs devront être transmis avant le 31 décembre 2021).

Le versement des premières aides s'effectuera à compter de fin février 2021 par virement.

A noter que lors du conseil de communauté du 4 février prochain, l'exécutif présentera une délibération qui fixera les détails du versement de cette aide. La Communauté de communes mobilisera 150 000 € sur ses fonds propres pour alimenter ce dispositif.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le [site de la Communauté de communes](#)

Journées de l'innovation sur le thème de la transition numérique



Le [Conseil départemental de Vaucluse](#) propose 3 journées de l'innovation les 6, 7 et 8 octobre. Au programme : tables-ronde autour de la transition numérique le matin et stands de l'innovation l'après-midi à Châteauneuf-de-Gadagne et Valréas, et inversement à Cavillon.

Les tables-ronde se centreront sur les impacts des mutations numériques sur les territoires, les habitants et les activités, et sur les nouveaux usages et services numériques. Les stands de l'innovation, eux, permettront au public d'échanger avec les acteurs de la médiation numérique. De nombreux sujets seront abordés au cours de ces journées comme les innovations, l'attractivité du territoire, les usages et services numériques...

Mardi 6 octobre. Salle de l'Arbousière. 1360 avenue Voltaire Garcin. Châteauneuf-de-Gadagne.

Mercredi 7 octobre. Salle polyvalente moulin Saint-Julien. Cavillon.

Judi 8 octobre. Cité du végétal. 17A rue de Tourville. Valréas.

9h à 17h. [Inscription obligatoire en ligne](#)

Le Téléthon mobilise dans les campings de Vaucluse



Dimanche 9 août, l'[AFM-Téléthon](#) et la [Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air](#) s'associent pour lancer le premier #TéléthonCamping. Les vacanciers sont invités à participer à des olympiades solidaires afin de soutenir la recherche contre les maladies rares.

C'est une première dans l'histoire du Téléthon. Cette année, dans les campings, les traditionnels lancers de tong, tournois de volley-ball, concours de pétanque, lotos et autres quizz endiablés porteront les

Écrit par le 19 décembre 2024

couleurs de l'AFM-Téléthon. Pour la première fois, des campings proposeront aux vacanciers de donner plus de sens à leurs vacances en participant à des olympiades (dans le respect des distances de sécurité) dans le but de soutenir la recherche contre les maladies rares.

En France, 150 campings participent à cette opération solidaire dont quatre dans le Vaucluse et deux dans le nord des Bouches-du-Rhône : les campings La Montagne à Sorgues, l'Avignon Parc à Vedène, Fontisson à Châteauneuf-de-Gadagne, Les Hautes Prairies à Lourmarin, ainsi que les campings La Roquette à Châteaurenard et La vallée Heureuse à Orgon. De quoi donner un avant-goût de la mobilisation pour le prochain Téléthon prévue les 4 et 5 décembre prochains.

Lien de l'évènement : [Les campings font leur Téléthon](#)

RD 901 : aménagement d'un carrefour giratoire à proximité du passage à niveau n°8 entre Châteauneuf-de-Gadagne et Le Thor

Ecrit par le 19 décembre 2024



A partir du 15 juillet et pour une durée prévisionnelle de 8 mois, le Conseil départemental de Vaucluse va réaliser un carrefour giratoire situé sur la RD 901, entre Châteauneuf-de-Gadagne et Le Thor, à hauteur du passage à niveau PN 8.

Situé à proximité d'une déchetterie, d'une station de traitement des eaux, d'une aire de repos et d'une aire d'accueil des gens du voyage, le passage à niveau PN 8 fait partie des passages à niveau classés comme préoccupants du point de vue de la sécurité des usagers. En effet, ce tronçon se caractérise par la présence de nombreux carrefours avec des voiries communales ainsi que de multiples accès riverains. Chaque jour, ce sont plus de 8 000 véhicules dont 4,5 % de poids lourds qui l'empruntent.

Après avoir réalisé une étude sur la faisabilité d'un projet de sécurisation de ses abords en partenariat avec la SNCF, le Département de Vaucluse va aménager un carrefour giratoire destiné à sécuriser le passage à niveau en supprimant notamment le débouché de l'accès à la déchetterie et au chemin de Donné et en le regroupant avec l'accès de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il constituera une zone de ralentissement de la circulation à l'approche de la zone urbanisée du Thor. Le coût de l'opération s'élève à 2 100 000 €, financée par le Département, l'Etat et SNCF Réseau.